



## SECTION DE L'ALLIER

Madame Le Recteur

Cusset, le 11 juin 2015

Réf: SE03/15/B

Objet : demande d'audience

Madame Le Recteur,

Suite à plusieurs interpellations de collègues de l'Allier, le Se-Unsa 03 sollicite de votre bienveillance une audience.

En effet il arrive que des collègues, pour différentes raisons, ne se déclarent pas non grévistes. Ils se sont vu retirer une journée de salaire alors qu'ils ont effectué leur service.

L'administration de l'Inspection académique de l'Allier refuse de leur rendre leur journée de salaire malgré des attestations sur l'honneur de service fait. Il n'est d'ailleurs pas légal que des collègues n'ayant pas fait grève se voient privés d'une journée de salaire. (cf paragraphe 3 de la circulaire de la **Circulaire du 30 juillet 2003 relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève**)

Nous sollicitons donc votre intervention pour qu'un processus de remboursement soit mis en place sous réserve de présentation d'attestations de service fait.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le mode de déclaration d'intention de grève, et vous faire des propositions afin d'alléger non seulement les obligations des collègues mais aussi le travail de l'administration.

La Secrétaire Départementale,  
Delphine MOULINOT